



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DES PROCÉDURES PUBLIQUES**

**Commission de suivi de site « Sites isolés »  
Compte-rendu de la réunion du 11 février 2021**

M. Bernard COUSIN, directeur de la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la préfecture (DCPPAT), accueille les participants et ouvre la séance de cette commission de suivi de site « Sites isolés » de la Seine-Maritime.

Liste des participants :

- M. Bernard COUSIN, directeur de la DCPPAT
- M. Abdelkader GACEMI, préfecture 76 – DCPPAT
- M. Christophe HUART, DREAL
- Mme Tiffany WEYNACHTER, DREAL
- Mme Émilie GITZHOFER, DREAL
- Mme Angéline BAUGE, DREAL
- Mme Ludivine BLOQUEL, SIRACEDPC
- Mme Mélissa VOLERY, DIRECCTE
- Mme Emmanuelle MARTIN, Agence Régionale de Santé
- M. Jérôme CORTINOVIS, ATMO
- Mme Juliette WEIL-MOUGEOT, Agence de l'Eau Seine Normandie
- Commandant Sylvère PERROT, SDIS
- M. Didier TERRIER, Maire d'ALLOUVILLE-BELLEFOSSÉ
- M. Bastien CORITON, Maire de RIVES EN SEINE
- M. Frédéric PARIS, Adjoint au maire de VALLIQUERVILLE
- M. Bernard RYCKEWAERT, Association VALLE DE CAILLY Environnement
- M. SAINT-LEGER, Association de défense de l'environnement, de la santé et du cadre de vie des riverains de la société LINEX Panneaux
- M. Jean-Louis ALEXANDRE, Association de défense et de promotion de 5 communes du plateau de BUCHY
- M. Alain ROUZIES, Association UFC que choisir ROUEN
- Mme JOUBERT, responsable HSE de REVIMA
- Mme LETELLIER, responsable HSE de LEPICARD
- M. DE SUTTER, directeur du site LINEX PANNEAUX
- M. JOLLY, responsable HSE de la société LINEX PANNEAUX
- Mme RUER, directrice HSE de BRENNTAG
- M. LENOBLE, directeur des opérations BRENNTAG

## **ORDRE DU JOUR**

**(présentations DREAL / Exploitant, adressées lors de l'invitation aux membres de la commission)**

- 1- Remarques et observations sur le compte-rendu de la réunion du 20 février 2020
- 2- Présentation par la DREAL de la veille réglementaire (textes du 24 septembre 2020 pris suite à l'incendie du 26 septembre 2019)
- 3- Présentation du bilan des actions réalisées par les industriels pour la prévention des risques
  - bilan DREAL : contrôle et instruction de l'inspection des installations classées
  - présentation des quatre industriels :
    - BRENNTAG,
    - LEPICARD,
    - REVIMA,
    - LINEX
- 4- Questions diverses

M. COUSIN, directeur de la DCPAT, introduit la réunion. Il excuse M. le secrétaire général de la préfecture.

### **1- Remarques et observations sur le compte-rendu de la réunion du 20 février 2020**

Aucune observation n'est énoncée sur le compte-rendu.

M. RYCKEWAERT, association Vallée du Cailly Environnement, souligne que la distance minimale de 20 mètres prescrite entre les contenants de liquides inflammables et la limite de propriété ne couvre malheureusement que le risque d'effets dominos lié à un éventuel incendie et non au risque de pollution vis-à-vis d'un milieu sensible comme une rivière traversant un site.

### **2- Présentation par la DREAL de la veille réglementaire (textes du 24 septembre 2020 pris suite à l'incendie du 26 septembre 2019)**

Mme WEYNACHTER, DREAL, présente la veille réglementaire autour des textes du 24 septembre 2020, et plus particulièrement le volet SEVESO.

M. ROUZIES, association UFC Que Choisir Rouen, remercie l'entreprise LUBRIZOL pour avoir permis un meilleur contrôle des entreprises de manière générale avec des avancées significatives dans les textes réglementaires applicables.

Sur la coopération entre les établissements voisins, M. ROUZIES s'interroge sur la notion d'informations « adéquates ».

M. HUART, DREAL, indique que cette prescription apparemment floue a entre autres pour but de responsabiliser les industriels sur la communication qu'ils doivent échanger entre eux. Cela permettra aussi à la DREAL d'engager des suites adaptées si elle juge que des informations « adéquates » n'ont pas été communiquées.

M. ROUZIES, interroge les entreprises présentes sur la communication du rapport de l'assureur auprès des services de l'inspection et la difficulté éventuelle de cette communication.

Également, M. ROUZIES demande si l'état synthétique pour le public prévu par les textes sera mis à disposition de celui-ci en dehors des périodes d'accident.

M. HUART, DREAL, répond que cela n'est pas prévu car il s'agit de sujet sensible en termes de sûreté, donc on peut penser que le détail des stockages ne sera pas communiqué de manière permanente, comme d'ailleurs les quantités de produits nommément désignés dans la nomenclature des ICPE ne sont pas divulguées dans les arrêtés communicables au public.

**3- Présentation du bilan des actions réalisées par les industriels pour la prévention des risques (conformément à l'article D125-34 du Code de l'environnement pour les sites SEVESO Seuil Haut : actions réalisées, bilan du système de gestion de la sécurité, comptes rendus des incidents et accidents...)**

• **BRENNTAG :**

Mme WEYNACHTER, DREAL, présente les visites d'inspection réalisées en 2020 sur le site BRENNTAG.

Mme RUER, directrice HSE de BRENNTAG présente le bilan de la sécurité du site BRENNTAG de Montville.

M. RYCKEWAERT, association Vallée du Cailly, note les actions réalisées en 2020 sur les activités de logistiques. Cependant, un arrêté préfectoral de mise en demeure a été pris pour non déclaration d'un incident de déversement d'acide sulfurique sur le site et un nouvel incident de déversement a eu lieu en février 2021. Il interroge l'exploitant sur les causes de cet incident et sur les actions menées pour éviter un nouvel incident de déversement.

Mme RUER répond qu'environ 100 000 m<sup>3</sup> de produits sont manipulés sur le site et que l'erreur humaine existe. L'incident d'acide sulfurique n'a pas été déclaré à tort, car le produit a été contenu dans le bassin évènementiel du site.

Mme RUER indique que des actions correctives sont en cours avec le personnel, dans le cadre de la sensibilisation à la sécurité. Elle souligne la transparence dont ils ont fait preuve, et l'absence de conséquences de cet incident pour le voisinage et les voisins.

En ce qui concerne l'incident de février 2021, le conteneur est tombé des fourches. L'analyse des causes est en cours. Une fois la cause racine connue, les actions nécessaires et adaptées seront prises.

M. RYCKEWAERT, association Vallée du Cailly, a plusieurs questions :

- y a-t-il une activité de mélange sur le site ?

Mme RUER répond que oui, il existe une activité de mélange de poudre, et de préparation de lessives (par exemple de soude) et de produits de désinfection.

- Sur la dépollution des sols : il demande des informations sur le projet de servitudes et les enseignements qu'on retire de ce récolement.

Mme Ruer indique que la dépollution a eu lieu. Les terres polluées sont dans une membrane, sous surveillance.

- M. ROUZIES demande le bilan de la dépollution.

M. COUSIN propose que ce bilan soit évoqué lors de la prochaine CSS. Il sera de toute façon évoqué lors d'un prochain Coderst.

- Rétention des conteneurs : M. RYCKEWAERT, association Vallée du Cailly, est frappé par le nombre de conteneurs IBC, dont de nombreux sont au bord du Cailly.

M. LENOBLE, directeur des opérations BRENNTAG, confirme que les conteneurs sont vides (neufs).

M. ROUZIES demande si l'entreprise MULTISOL fait partie du groupe BRENNTAG.

Mme RUER indique qu'il s'agit d'une société sœur, dépendante du groupe BRENNTAG Royaume-Uni.

M. ROUZIES rappelle l'obligation de prévenir la DREAL pour tout incident sur les sites.

M. CORTINOVIS, ATMO Normandie, demande un retour d'expérience sur le thème des prélèvements d'air au moment de l'incident du 4 février 2021, pour permettre d'analyser les échantillons plus rapidement.

Mme WEYNACHTER souligne que les prélèvements d'air sont obligatoires à compter de 2023 pour les établissements SEVESO. Dans le cas de BRENNTAG, le POI doit être mis à jour par anticipation en août 2021, en décrivant l'organisation à mettre en place pour réaliser les analyses, et pas seulement les prélèvements. Le SIRACED PC a prévu de réaliser une réunion de retour d'expérience sur cet évènement.

- **LEPICARD,**

Mme WEYNACHTER présente les visites d'inspection réalisées en 2020 sur le site LEPICARD.

Mme LETELLIER, responsable HSE de LEPICARD, présente le bilan de la sécurité du site LEPICARD à Yerville.

M. ROUZIES demande à quoi sert le forage.

Mme LETELLIER indique que c'est pour alimenter la station de nettoyage des camions. La réalisation d'un forage est moins onéreuse que l'utilisation d'eau potable. L'eau usée est traitée avant rejet.

Mme LETELLIER confirme qu'il n'y a pas d'engrais sur le site de Yerville.

M. ROUZIES s'interroge sur le stockage des aliments pour le bétail avec ou sans OGM.

Mme LETELLIER indique qu'il existe bien des séparations entre ces aliments, il y a un bâtiment distinct pour les aliments OGM.

- **REVIMA**

Mme WEYNACHTER présente les visites d'inspection réalisées en 2020 sur le site REVIMA.

Mme JOUBERT, responsable HSE de REVIMA, présente le bilan de la sécurité du site REVIMA à Rives en Seine.

M. ROUZIES souligne le travail en commun à réaliser avec la mairie sur les suicides, les arrêtés suite au 26 septembre 2019, et demande des informations complémentaires sur les travaux prévus sur les armoires électriques des installations de traitement de surface.

Mme JOUBERT répond qu'il y a un projet de regroupement de toutes ces armoires dans un seul local, d'où le retard de mise en conformité.

Les délais de mise en conformité ont été tenus, sauf pour 2 points relatifs à la mise à jour du dossier de lutte contre la pollution (délai de pose de vannes), et la réparation du réseau d'égouts, qui n'a pas pu être faite pour défaut de financement suite à la perte d'activité liée au COVID.

M. CORITON, maire de Rives en Seine, souligne que l'industrie aéronautique est très touchée par les difficultés liées au COVID.

Il demande que soit accueilli favorablement la demande de l'entreprise sur des délais supplémentaires à la mise en conformité du site, notamment sur la gestion des eaux. L'entreprise montre des efforts d'investissement en HSE importants.

Pour ce qui est des suicides du Pont de Brotonne, cela marque les agents de sécurité, les élus, et constitue un gros risque pour le site.

Le renforcement des barrières sur le Pont est insuffisant, une réunion est prévue prochainement pour une réhausse de ces barrières, il note une inquiétude des élus sur le risque de sur accident notamment sur la circulation routière en dessous.

Il sollicite une aide de l'État pour savoir comment on coupe la circulation du Pont, aucun système automatique sur le Pont, besoin de ces systèmes de fermeture et de vidéo protection.

Il pose 2 questions :

- le site est considéré par la population comme non dangereux. Il demande si le cell broadcast va arriver bientôt.
- Il demande si des formations à la gestion de crise peuvent être réorganisées par le SIRACED PC auprès des élus.

Mme BLOQUEL, SIRACEDPC, indique que le département de la Seine-Maritime est prioritaire sur le déploiement du cell broadcast, mais sans pouvoir indiquer quand ça arrivera.

- **LINEX : bilan au titre de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 2 avril 2012.**

M. SAINT LEGER, association de défense de l'environnement, de la santé, et du cadre de vie des riverains de la société LINEX, prend la parole.

Des employés de la société LINEX viennent le voir pour lui apporter des photos du site et notamment du tas de cendres avec des produits dangereux mélangés.

Il indique avoir appelé les pompiers, la gendarmerie concernant les rejets de fumée de LINEX. La gendarmerie lui a indiqué qu'il fallait porter plainte contre la DREAL.

Il souligne qu'il est à 1200 mètres de l'usine, il est contre l'épandage des cendres, les vers de terre sont morts, et le gibier est absent.

M. HUART présente les visites d'inspection réalisées en 2020 ainsi que les instructions sur le site LINEX.

M. DE SUTTER, directeur du site LINEX, présente le bilan du site LINEX à Allouville Bellefosse.

M. SAINT LEGER demande un contrôle des fumées et signale des épandages de produit bleuté sur les cendres qui sont ensuite épandues. Il évoque le fait que des panneaux non conformes seraient utilisés par des agriculteurs.

M. COUSIN passé la parole aux élus présents.

M. TERRIER, maire d'Allouville Bellefosse, souligne le mérite des entreprises qui ont traversé l'année 2020 dans des conditions très difficiles, voire insupportables.

Il souligne que M. SAINT LEGER tient le même discours depuis 20 ans. Un cahier de doléances a été mis à disposition en mairie, il n'y a que 7 remarques de M. SAINT LEGER. Les évolutions de LINEX ont fait l'objet d'enquêtes ou de consultation du public, et lors de la dernière, il n'y a eu que 4 contributions, 2 pour et 2 contre.

Il estime que l'entreprise LINEX est très réceptive sur le sujet du bruit. Des réunions sont tenues en tant que de besoin sur les sujets qui le nécessitent. Des améliorations sont apportées régulièrement. Il souligne les 85 000 euros de budget qui ont été consacrés à la surveillance environnementale.

M. PARIS, élu de la commune de Valliquerville a des relations directes avec l'entreprise LINEX. En tant que riverain proche de la société, il interpelle directement la société, et discute avec eux. Les nuisances sont prises en compte par LINEX.

M. ROUZIES souligne qu'il y a quelques failles : il a fallu un arrêté pour faire évoluer la gestion des eaux pluviales. Un nouvel atelier de traitement du bois de recyclage est en phase de test avancé.

M. DE SUTTER indique qu'il n'y aura pas de rejets nouveaux. Il est indiqué qu'il y aura 3 rejets supplémentaires, qui sont sans proportion avec les rejets du process de séchage.

M. ROUZIES demande si un suivi peu être fait sur les retombées pour objectiver les nuisances.

M. JOLLY, responsable HSE de la société LINEX, indique que la surveillance environnementale est déjà mise en place, conformément à l'arrêté préfectoral. Il y a un point de mesure qui est à 50 mètres de chez M. SAINT LEGER.

M. TERRIER souligne que de nombreuses maisons sont plus proches de LINEX que celle de M. SAINT LEGER, sans qu'il n'y ait de plainte, ni de sollicitations de la part des riverains.

Commandant PERROT, SDIS de la Seine-Maritime, constate que depuis 2000, il y a eu plusieurs incidents chez LINEX. Depuis 2017, des progrès ont été faits. Il demande si une salle dédiée peut être mise en place pour accueillir les autorités. Il demande si un plan d'intervention peut être mis en œuvre, et si le personnel peut être formé.

M. JOLLY indique que des améliorations ont déjà été faites depuis l'incident de novembre 2020.

M. COUSIN, directeur de la DCPAT de la préfecture, remercie les participants pour leur présence et lève la séance.

Le Président  
  
Bernard COUSIN

La Secrétaire  
  
Tiffany WEYNACHTER